

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Mobilité – Convention avec les associations du territoire assurant des missions de mobilité solidaire : Trans-Service Association, Trans Beaufortain, Covoiturage associatif canton de Grésy, Vivre en Val d'Arly – 2025-2027

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère a été créée le 1^{er} janvier 2017 par fusion des quatre Communautés de communes du territoire : La Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS), la Communauté de Communes du Beaufortain (CCB) et la Communauté de communes du Val d'Arly (Com'Arly).

Elle est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code du transport sous réserve de l'article L.3421-2 du même Code, de ce fait, elle crée et gère l'ensemble des dispositifs de transports publics collectifs des personnes et des transports scolaires sur son ressort territorial.

Dans le cadre de sa politique de transport public, l'Agglomération souhaite permettre aux personnes souffrant de handicap de pouvoir se déplacer sur le territoire.

Quatre associations du territoire : TSA : Trans-Service Association (sur le territoire de la Région d'Albertville) ; Trans Beaufortain (sur le territoire du Beaufortain), Covoiturage associatif du canton Grésy (sur le territoire de la Haute Combe de Savoie) et Vivre en Val d'Arly ont pour objet ou mission, chacune sur leur territoire respectif, de venir en aide aux personnes à mobilité réduite en mettant à leur disposition des moyens humains et matériels ; chacune met en place un service d'accompagnement des personnes à mobilité réduite mettant à la disposition de ces usagers véhicules et accompagnants.

Par délibérations antérieures, Arlysère proposait un partenariat avec les quatre associations intervenant sur le territoire d'Arlysère sur ce volet et établissait, avec chacune d'entre elles, une convention jusqu'en 2024.

Il est proposé de reconduire ces conventions sur la période de 2025 à 2027. Celles-ci permettront d'acter de l'action de ces associations et des modalités du soutien de la collectivité.

Outre les aides spécifiques à chacune des associations, ces conventions prévoient la participation des associations aux instances de concertation organisées par la collectivité sur cette question de transport des personnes à mobilité réduite.

- **TSA : Trans-Service Association**

La convention prévoit, en outre, le versement d'un soutien financier annuel soumis à délibération du Conseil Communautaire et la mise à disposition de véhicules.

Courant 2024, la structure a indiqué qu'il conviendrait de changer un véhicule obsolète, la demande s'orientant sur un véhicule type « grand master » ou équivalent.

Il est proposé d'acter le principe d'acquérir un véhicule adapté pour un montant estimatif de 85.000 € HT, répondant aux attentes de la structure et de le mettre à disposition par convention.

L'association a indiqué avoir besoin d'un véhicule supplémentaire en vue du remplacement futur d'un ancien véhicule. Ce véhicule « surnuméraire » pourra alors être prêté aux autres associations de mobilité solidaire du territoire, sans contrepartie financière.

L'Agglomération valide la demande de l'association et fera l'acquisition d'un nouveau véhicule selon les caractéristiques prévisionnelles suivantes :

Véhicule	Immatriculation	Caractéristiques
Véhicule 9 places PMR	A venir	Véhicule de type camionnette 9 places Valeur estimée = 96.000 € TTC Ce véhicule sera mis à la disposition de l'association après son acquisition

- **Trans Beaufortain**

L'association, outre une aide en numéraire, bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules et de deux places de parking dans le Garage du Monal.

Cette association a son siège dans le bâtiment communautaire le Confluent.

- **Covoiturage Associatif de Grésy**

La convention à venir prévoit, en outre, le versement d'un soutien financier annuel soumis à délibération du Conseil Communautaire.

- **Vivre en Val d'Arly**

La convention à venir prévoit, en outre, le versement d'un soutien financier annuel soumis à délibération du Conseil Communautaire et l'association bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule 9 places.

Ce point a été présenté en Commission Mobilités le 18 septembre 2024.

François RIEU se déporte du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'établissement de conventions d'objectifs avec les quatre associations assurant le transport de personnes à mobilité réduite dans le territoire, dont les projets sont joints en annexe ;**
- **acte l'acquisition d'un véhicule type « grand master » ou équivalent pour TSA ;**
- **autorise M. le Président, ou, à défaut son représentant, à signer les dites conventions et tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

